

État de la mise en œuvre de la promotion des compétences de base dans la loi sur la formation continue 2017 – 2018

Premier rapport de monitoring de la CI Compétences de base

Sommaire

1. Contexte du rapport de monitoring	2
2. Questions centrales du rapport de monitoring	2
3. Démarche	2
4. Résultats du monitoring	4
5. Analyse des résultats du monitoring	10
6. Conclusion	15
7. Membres de la CI Compétences de base	16

Contact:

CI Compétences de base
a/s Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Oerlikonerstrasse 38
8057 Zurich

1. Contexte du rapport de monitoring

La loi sur la formation continue (LFCo) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. 21 cantons sur 26 ont conclu un mandat de prestations avec le SEFRI pour la mise en œuvre des articles 13 à 16 de la LFCo. Le [document de référence](#)¹ « Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes » définit les objectifs de la période FRI 2017-2020.

La Communauté d'intérêts (CI) Compétences de base s'est fortement investie en faveur de la mise en place d'activités d'encouragement dans le domaine de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes (art. 13 à 16 de la LFCo). Dans le cadre de la LFCo, les cantons sont les principaux acteurs de la mise en œuvre des activités d'encouragement. La CI Compétences de base s'intéresse donc plus particulièrement au niveau cantonal.

Plus de deux ans se sont à présent écoulés depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Il est temps de dresser un premier bilan et de procéder à une appréciation critique de la mise en œuvre de la LFCo à l'échelle cantonale du point de vue de la société civile.

En fonction des objectifs du document de référence, la CI Compétences de base a soumis à un examen critique les champs de développement suivants par rapport à leur développement perceptible pour les acteurs dans les différents cantons :

- mesures cantonales pour améliorer la structure de l'offre
- moyens d'encouragement cantonaux
- mesures cantonales pour la stimulation de la demande
- mesures cantonales pour la coordination et l'assistance-conseil
- mesures cantonales pour l'assurance de la qualité

2. Questions centrales du rapport de monitoring

- Quels **développements** peut-on constater depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le domaine de la promotion des compétences de base ?
- La LFCo a-t-elle lancé dans le canton une **impulsion** nette ou modérée, aucune impulsion ou une impulsion négative en ce qui concerne l'amélioration des conditions cadre pour la promotion des compétences de base ?

3. Démarche

Les cantons ont été subdivisés en trois groupes en fonction de leur situation initiale relative à la qualité des structures d'encouragement dans le domaine des compétences de base avant l'entrée en vigueur de la LFCo². La CI Compétences de base a procédé à la classification suivante :

- cantons avec une structure d'encouragement bien développée à la fin 2016
- cantons dont la structure d'encouragement présentait des lacunes à la fin 2016
- cantons sans structure d'encouragement à la fin 2016

Cette subdivision entendait d'une part, permettre d'apprécier, après l'introduction de la LFCo, les petits progrès des cantons qui ne disposaient pas de structure d'encouragement

¹ https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2016/11/wb-grundsatzpapier.pdf.download.pdf/Grundsatzpapier_FR.pdf

² Cf. à ce sujet « Grundkompetenzen von Erwachsenen fördern », Grämiger / Märki, 2015, p. 67 ss.





précédemment, et d'autre part, mettre en lumière le fait que certains cantons sont déjà, même sans majeur développement supplémentaire, nettement plus avancés que d'autres.

Pour les réponses au sondage, la CI a consulté des rapporteurs cantonaux. Ceux-ci sont des représentants et représentantes de prestataires de formation continue dans le domaine des compétences de base dans le canton en question. Ils proviennent de la pratique, et font le lien entre les offres de formation pour les personnes concernées et les institutions dispensant les aides. Les activités des cantons dans la mise en œuvre de la LFCo doivent être connues et ressenties localement par ces rapporteurs. Leurs retours d'information reflètent ainsi le degré de mise en œuvre de la LFCo du point de vue de la société civile.

Le présent rapport s'appuie sur les indications de ces rapporteurs. La responsabilité de la structure et du contenu du présent rapport de monitoring incombe à la CI Compétences de base. Pour la validation des rapports des cantons, la CI s'est appuyée sur le rapport de l'AUPS³.

Que signifient les couleurs du système choisi de feux tricolores ?

La CI Compétences de base entend mettre en évidence où en est la mise en œuvre de la LFCo dans les différents cantons du point de vue des acteurs sur place.

	Vert signifie que la LFCo a lancé dans le canton une nette impulsion en comparaison avec la situation à fin 2016.
	Le vert clair signifie que l'on a constaté une impulsion modérée depuis l'entrée en vigueur de la LFCo en comparaison avec la situation à fin 2016.
	Jaune signifie que l'on ne peut constater d'impulsion, ou seulement une faible impulsion , depuis l'entrée en vigueur de la LFCo en comparaison avec la situation à fin 2016.
	Rouge signifie que l' impulsion constatée depuis l'entrée en vigueur de la LFCo en comparaison avec la situation à fin 2016 est négative .

Le chapitre suivant présente les appréciations de la CI Compétences de base pour chaque canton.

La période couverte par le présent rapport de monitoring va du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

³ Citation du rapport non encore publié de l'AUPS.

4. Résultats du monitoring

4.1. Aperçu général des cantons avec structure d'encouragement bien développée à la fin 2016

Les cantons évalués dans cette section disposaient déjà avant l'entrée en vigueur de la LFCo au 1^{er} janvier 2017 d'une structure d'encouragement bien développée dans le domaine des compétences de base. La couleur jaune signifie dans ce contexte que les rapporteurs cantonaux n'ont pas pu constater de changements significatifs par rapport au niveau existant à fin 2016, tandis que le vert signifie que la promotion des compétences de base a encore été améliorée. Le rouge signifie une régression par rapport à 2016.

Canton de Berne

Les activités du canton de Berne dans le domaine des compétences de base se fondent sur la stratégie cantonale « Promotion des compétences de base des adultes (2016-2018) ». Les fonds cantonaux à cet effet n'ont pas été augmentés, puisque leur niveau était déjà élevé avant 2017. Le canton de Berne met l'accent dans les domaines du travail de formation de proximité et des compétences de base comme possibilité d'accès des adultes à la certification professionnelle. Le canton de Berne soutient la promotion des compétences de base sur le lieu de travail avec des fonds cantonaux, en complément à l'axe prioritaire national « Compétences de base sur le lieu de travail ».

Le canton investit dans la stimulation de la demande et participe à des projets. La promotion des compétences de base fait partie de la CII cantonale. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Berne, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une nette impulsion pour des améliorations supplémentaires dans le domaine de la promotion des compétences de base.

Canton de Bâle-Ville

Dans le canton de Bâle-Ville, un centre de formation supplémentaire a été inauguré, et des mesures de formation supplémentaires de l'Université populaire des deux Bâle ont été soutenues. Le canton de Bâle-Ville soutient la promotion des compétences de base sur le lieu de travail avec des fonds cantonaux, en complément à l'axe prioritaire national « Compétences de base sur le lieu de travail ».

Le canton investit dans la stimulation de la demande et participe à des projets. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Bâle-Ville, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une nette impulsion pour l'amélioration de l'offre dans le domaine des compétences de base.

Canton de Genève

Le canton de Genève dispose depuis de nombreuses années d'excellentes conditions cadre pour la promotion des compétences de base et d'une structure d'encouragement bien développée. Dans le canton de Genève, la promotion se concentre sur la formation qualifiante. Cependant, pour un public faiblement qualifié ne visant pas forcément de formation qualifiante, la LFCo ne contribue pas au développement de nouvelles offres.

Le canton investit dans la stimulation de la demande, et il existe un mandat de prestations avec la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Genève, les conditions cadre pour la promotion des compétences de base sont bonnes, les structures d'encouragement et les offres sont établies. De ce fait, la LFCo n'a pas généré une nette impulsion.

Canton de Vaud

En raison de l'absence d'une base juridique cantonale pour le financement d'offres de formation dans le cadre de la LFCo, il n'y a pas eu jusqu'à présent de recours à des fonds supplémentaires au titre de la loi sur la formation continue. Le canton élabore actuellement la base juridique requise ainsi qu'une stratégie cantonale pour la promotion des compétences de base.

Un plan d'action pour les années 2019/2020 est également en cours d'élaboration, et investit dans la stimulation de la demande. La promotion des compétences de base est intégrée à la CII cantonale. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Vaud, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une impulsion modérée pour l'amélioration des conditions cadre pour la promotion des compétences de base. Les travaux préparatoires en cours permettent d'escompter une évolution favorable d'ici 2020.

Canton de Zurich

Au 1^{er} janvier 2017, le canton de Zurich a supprimé les fonds pour la promotion des compétences de base dans le cadre de l'examen de performance « Lü16 ». Ceci a débouché sur une très forte réduction des offres dans le domaine de la promotion des compétences de base. Une base juridique cantonale pour la promotion des compétences de base est en cours de préparation.

Au 1^{er} octobre 2018, le Centre de coordination pour les compétences de base a commencé son travail, avec actuellement 160 % de poste. Ce centre est établi auprès de l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle du canton de Zurich. Un demi-poste a été créé à l'EB Zurich. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

L'impulsion lancée par la LFCo dans le canton de Zurich est négative. En raison du Centre de coordination pour les compétences de base, on peut escompter une amélioration de la situation d'ici fin 2020.

4.2. Aperçu d'ensemble des cantons dont la structure d'encouragement présentait des lacunes à la fin 2016

Dans les cantons ci-après, la structure d'encouragement et d'offre dans le domaine des compétences de base présentait des lacunes fin 2016. Les rapporteurs cantonaux de la CI Compétences de base ont rapporté les développements suivants dans ces cantons :

Canton d'Argovie

Dans le canton d'Argovie, il n'y a pas eu de changements significatifs dans le domaine de la promotion des compétences de base depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Le canton a créé un point de contact pour les compétences de base et investit dans la stimulation de la demande. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton d'Argovie, on peut constater depuis l'entrée en vigueur de la LFCo une impulsion modérée pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton de Bâle-Campagne

Dans le canton de Bâle-Campagne, un centre de formation a été inauguré en automne 2017. La collaboration avec l'Université populaire des deux Bâle a été intensifiée, de même que la coopération avec le canton de Bâle-Ville. Le canton de Bâle-Campagne soutient la promotion des compétences de base sur le lieu de travail avec des fonds cantonaux, en complément à l'axe prioritaire national « Compétences de base sur le lieu de travail ».

Le canton investit dans la stimulation de la demande et participe à des projets. La promotion des compétences de base est établie dans la CII cantonale. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Bâle-Campagne, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une nette impulsion pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton de Fribourg

Jusqu'à fin 2018, les conditions cadre pour la promotion des compétences de base n'ont pas significativement changé dans ce canton. Le canton de Fribourg travaille à une stratégie cantonale pour la promotion des compétences de base. Un centre de coordination cantonal pour la promotion des compétences de base a été créé. Le canton investit dans la stimulation de la demande. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Fribourg, la LFCo a lancé une impulsion modérée pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton des Grisons

Dans le canton des Grisons, il n'y a pas eu de changements significatifs dans le domaine de la promotion des compétences de base depuis le 1^{er} janvier 2017. La promotion des compétences de base est établie dans la CII cantonale. Il existe depuis un an un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater jusqu'à présent de nette impulsion pour une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Canton du Jura

En 2018, le canton du Jura a augmenté les fonds pour les cours dans le domaine des compétences de base. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton du Jura, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une impulsion modérée pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton de Lucerne

Dans le canton de Lucerne, il n'y a pas eu de changements significatifs dans le domaine de la promotion des compétences de base depuis le 1^{er} janvier 2017. Le canton est actif dans le

cadre de la Conférence pour les compétences de base de la Suisse centrale. Les cantons impliqués envoient des participants au « cours d'illettrisme » à Lucerne. Cette offre existait déjà avant l'entrée en vigueur de la LFCo.

Le canton investit dans la stimulation de la demande et a élaboré un concept pour la promotion des compétences de base à partir de 2019. Il est prévu d'augmenter le pourcentage de poste pour le centre de coordination pour les compétences de base. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Lucerne, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une impulsion modérée pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton de Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, il n'y a pas eu de changements significatifs dans le domaine de la promotion des compétences de base depuis le 1^{er} janvier 2017. Un concept pour la promotion des compétences de base est en cours d'élaboration, aux propres frais du canton, ce dernier ayant résilié son mandat de prestations avec la Confédération. Une motion du Parlement cantonal exige des mesures énergiques de la part du Conseil d'État.

Impulsion

Dans le canton de Neuchâtel, la LFCo a lancé une impulsion modérée pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton de St-Gall

Le canton de St-Gall a établi dans le cadre de la LFCo une structure d'encouragement cantonale pour les cours d'entreprise dans le domaine des compétences de base. L'offre de cours généraux pour la promotion des compétences de base n'a pas été étendue. Le canton investit dans la stimulation de la demande, et il existe un mandat de prestations avec la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de St-Gall, la LFCo a lancé dans la période couverte par le rapport, une nette impulsion pour l'amélioration de l'offre dans le domaine des compétences de base.

Canton de Schaffhouse

Dans le canton de Schaffhouse, il n'y a pas eu de changements significatifs dans le domaine de la promotion des compétences de base depuis le 1^{er} janvier 2017. La promotion des compétences de base est établie dans la CII cantonale. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater jusqu'à présent d'impulsion pour une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Canton de Thurgovie

Dans le canton de Thurgovie, l'offre de cours dans le domaine des compétences de base a été étendue depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Le canton investit dans la stimulation de la demande, et il existe un mandat de prestations avec la Confédération.

Impulsion

Dans le canton de Thurgovie, la LFCo a lancé une impulsion modérée pour l'amélioration de l'offre dans le domaine des compétences de base.

Canton du Valais

Depuis l'entrée en vigueur de la LFCo, le canton du Valais a procédé à une extension fondée sur un concept de l'offre de cours dans le domaine des compétences de base. Il a élaboré un projet de loi comme fondement juridique pour la promotion des compétences de base. Le canton investit dans la stimulation de la demande, et il existe un mandat de prestations avec la Confédération.

Impulsion

Dans le canton du Valais, la LFCo a lancé une nette impulsion pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

Canton du Tessin

Depuis l'entrée en vigueur de la LFCo, le canton du Tessin a significativement amélioré, sur la base d'un programme cantonal, les conditions cadre pour la promotion des compétences de base. Un service cantonal coordonne les projets dans le cadre du programme, ainsi que la coopération du groupe de travail interdépartemental dans le domaine des compétences de base. La structure d'encouragement et de l'offre de cours dans le Tessin ont été renforcées depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. L'offre de cours dans le canton est saisie de façon centralisée, et ceci sert de base aux acteurs impliqués pour les prestations de conseil aux groupes cibles. Le canton investit dans la stimulation de la demande, et il existe un mandat de prestations avec la Confédération.

Impulsion

Dans le canton du Tessin, la LFCo a lancé une nette impulsion pour l'amélioration de la promotion des compétences de base.

4.3. Aperçu général des cantons sans structure d'encouragement ou avec une structure d'encouragement peu développée

Les cantons ci-après ne disposaient à fin 2016 d'aucune structure d'encouragement et d'offre, ou d'une structure peu développée seulement, dans le domaine des compétences de base. La CI Compétences de base évalue leur évolution comme suit :

Cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures et Rhodes Extérieures

Les deux demi-cantons d'Appenzell sont intégrés à la structure d'encouragement du canton de St-Gall. Ils participent aux cours d'entreprise ainsi qu'aux cours généraux dans le domaine des compétences de base. Il existe un mandat de prestations entre les deux cantons et la Confédération.

Impulsion

On peut constater une impulsion modérée concernant une amélioration de la promotion des compétences de base dans ce canton.

Canton de Glaris

Dans le canton de Glaris, il n'y a pas eu de changements significatifs depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Comme nouvelle mesure, on entend étendre le système du case management pour les jeunes aux adultes, en vue de la promotion de leurs compétences de base. Il n'existe pas de mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater jusqu'à présent d'impulsion concernant une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Cantons de Nidwald et d'Obwald

Dans les deux cantons de Nidwald et d'Obwald, il n'y a pas eu de changements depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Il n'y a pas de mandat de prestations entre les deux cantons et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater, jusqu'à présent, d'impulsion concernant une amélioration de la promotion des compétences de base dans ces cantons.

Canton de Schwyz

Dans le canton de Schwyz, il y a eu des changements modérés depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Le canton est actif dans le cadre de la Conférence pour les compétences de base de la Suisse centrale. Les cantons impliqués envoient des participants au « cours d'illettrisme » à Lucerne. Cette offre existait déjà avant l'entrée en vigueur de la LFCo. Il existe dans le canton un point de contact pour les compétences de base. Le canton participe à des mesures nationales pour la stimulation de la demande. Un portail spécial pour la promotion des compétences de base sur le lieu de travail est en cours de planification. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On peut constater une impulsion modérée concernant une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Canton de Soleure

Dans le canton de Soleure, il n'y a pas eu de changements significatifs depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Le canton encourage les cours des centres de formation des adultes d'Olten et de Soleure dans le domaine des compétences de base à l'interface vers la certification professionnelle des adultes. Il existe un mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On peut constater une impulsion modérée pour une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Canton d'Uri

Dans le canton d'Uri, il n'y a pas eu de changement des conditions cadre pour la promotion des compétences de base depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Il n'y a pas de mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater, jusqu'à présent, d'impulsion pour une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

Canton de Zoug

Dans le canton de Zoug, il n'y a pas eu de changement des conditions cadre pour la promotion des compétences de base depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Il n'y a pas de mandat de prestations entre le canton et la Confédération.

Impulsion

On ne peut constater, jusqu'à présent, d'impulsion pour une amélioration de la promotion des compétences de base dans le canton.

5. Analyse des résultats du monitoring

5.1. Impulsions lancées par la LFCo

On peut résumer dans l'ensemble les résultats du monitoring comme suit.

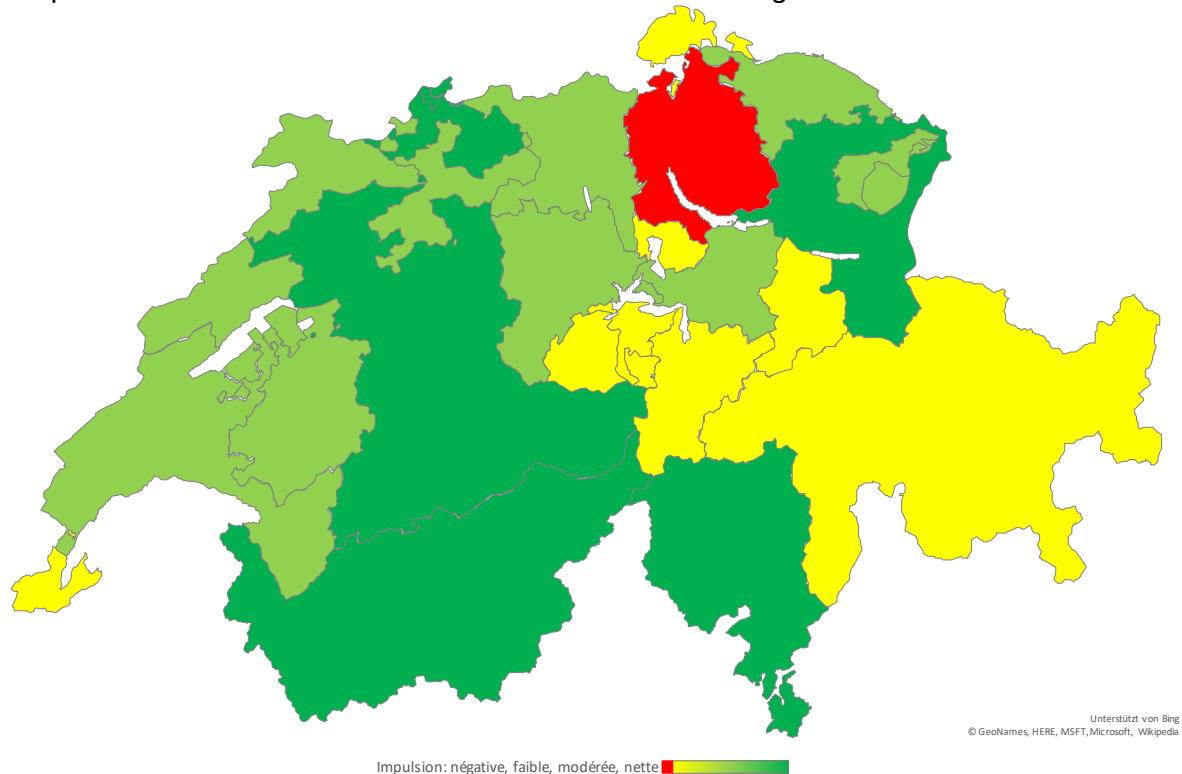


Fig. 1 : Impulsion constatée suite à la LFCo

Dans six cantons (BE, BS, BL, SG, VS, TI), on peut constater depuis l'entrée en vigueur de la LFCo une nette impulsion pour une amélioration des conditions cadre de la promotion des compétences de base.

Une impulsion modérée a été enregistrée dans onze cantons (VD, AG, FR, JU, LU, NE, TG, AI, AR, SZ, SO).

Dans 8 cantons, on n'a pu constater aucune impulsion d'amélioration des conditions cadre pour la promotion des compétences de base par rapport à 2016 et l'entrée en vigueur de la LFCo. Il importe de noter que dans le canton de Genève, l'absence d'impulsion est due au fait que la structure d'encouragement était déjà très bien développée avant l'entrée en vigueur de la LFCo.

Dans un canton (ZH), on a enregistré depuis l'entrée en vigueur de la LFCo une impulsion négative par rapport à 2016. Autrement dit, les conditions cadre pour la promotion des conditions de base sont devenues moins bonnes qu'à fin 2016.

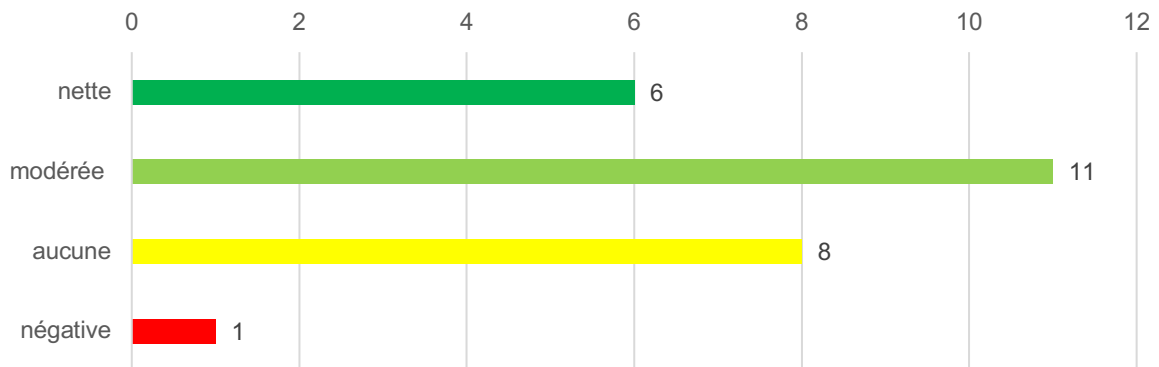


Fig. 2 : Impulsion constatée suite à la LFCo ; nombre de cantons

5.2. Impulsions lancées par la LFCo par rapport à la situation initiale fin 2016

Cantons avec structure d'encouragement bien développée à la fin 2016

Au total, cinq cantons présentaient avant l'entrée en vigueur de la LFCo le 1^{er} janvier 2017 une structure d'encouragement bien développée.

Dans deux de ces cantons avec structure d'encouragement bien développée (BE, BS), la LFCo a lancé une nette impulsion pour l'amélioration des conditions cadre pour la promotion des compétences de base.

Dans un canton (VD), on a enregistré une impulsion modérée.

Dans un canton (GE), la loi n'a pas généré d'impulsion sensible. Genève disposait déjà avant l'entrée en vigueur de la LFCo d'excellentes conditions cadre pour la promotion des compétences de base.

Dans un canton de ce groupe (ZH), on a observé depuis l'entrée en vigueur de la LFCo une impulsion négative. La structure d'encouragement bien développée a perdu son financement en raison de la disparition de la base juridique, ce qui a débouché sur une réduction massive des offres dans le domaine des compétences de base.

Cantons dont la structure d'encouragement présentait des lacunes à la fin 2016

Dix cantons présentent une impulsion nette à modérée. Dans quatre (BL, SG, VS, TI) des douze cantons, on observe une nette impulsion, dans six cantons (AG, FR, JU, LU, NE, TG) une impulsion modérée. Dans deux cantons (GR, SH), on n'a enregistré aucune impulsion, ou une faible impulsion seulement.

À la fin 2016, neuf cantons ne disposaient d'aucune structure d'encouragement, ou d'une structure peu développée seulement.

Cantons sans structure d'encouragement à la fin 2016

Dans quatre des neuf cantons sans structure d'encouragement ou à structure peu développée seulement (AI, AR, SZ, SO), l'impulsion lancée par la LFCo est modérée. Deux cantons (AI, AR) agissent en coopération avec un grand canton (SG) et tirent profit de la nette impulsion lancée dans ce dernier. Une impulsion modérée peut également être constatée dans les cantons de Schwyz et de Soleure. Dans cinq cantons de ce groupe (GL, NW, OW, UR, ZG), aucune impulsion n'a pu être enregistrée.

5.3. Comparaison des impulsions dans les cantons avec ou sans convention de prestations avec la Confédération

20 cantons disposent d'un mandat de prestations avec la Confédération ; dans six cantons, un tel mandat n'existe pas.

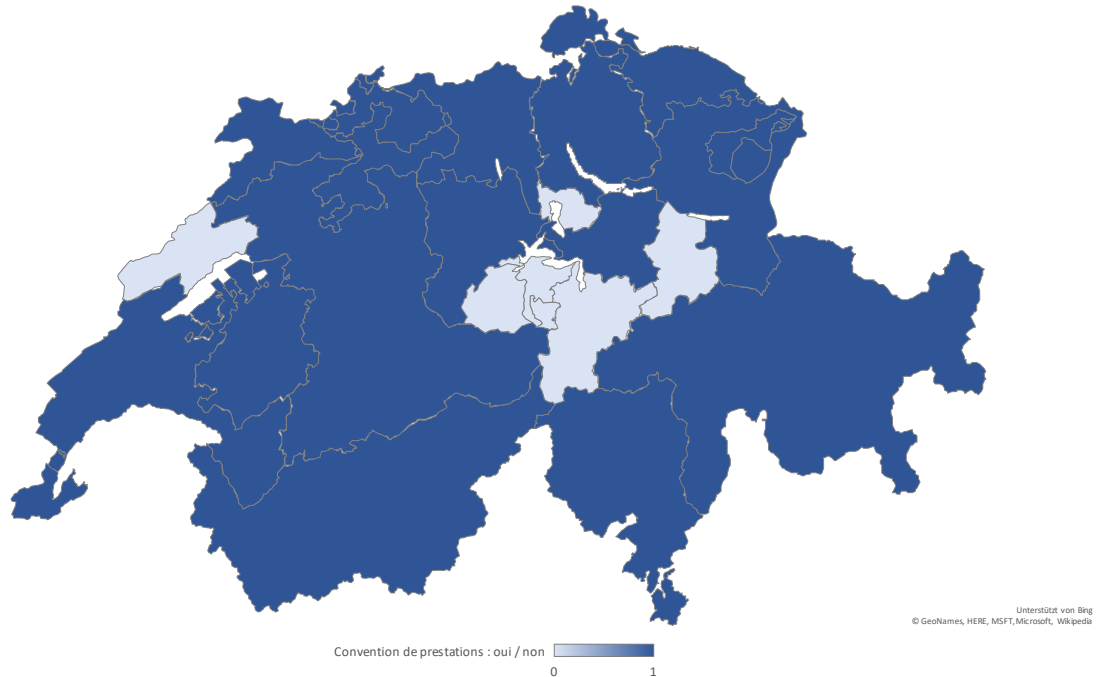


Fig. 3 : Cantons avec et sans mandat de prestations avec la Confédération

Six cantons n'ont pas conclu de mandat de prestations avec la Confédération.

Dans l'un de ces cantons sans mandat de prestations (NE), on observe une impulsion modérée ; dans les cinq autres cantons sans mandat de prestations (GL, NW, OW, UR, ZG), aucune impulsion n'a été constatée.

Dans 16 des 20 cantons au total avec mandat des prestations, on observe une impulsion nette à modérée du fait de la LFCo.

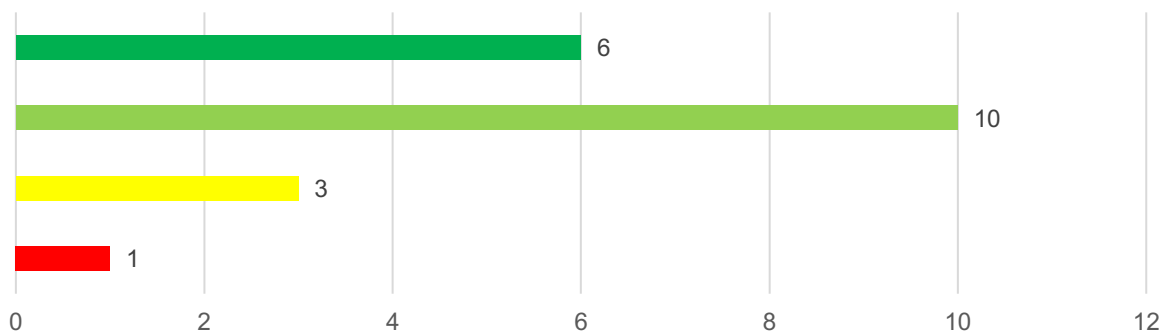


Fig. 4 : Impulsions dans les cantons avec et sans mandat de prestations avec la Confédération

Dans six de ces cantons (BE, BS, BL, SG, VS, TI), on constate une nette impulsion suite à l'entrée en vigueur de la LFCo, dans dix autres cantons (VD, AG, FR, JU, LU, TG, AI, AR, SO, SZ) une impulsion modérée.

Dans trois cantons avec mandat des prestations (GE, GR, SH), on n'enregistre aucune impulsion ou une faible impulsion seulement.

Dans un canton (ZH), l'impulsion est négative (réduction de la structure d'encouragement).

5.4. L'évolution des cantons en bref

Un bon tiers des cantons a **augmenté les fonds cantonaux** pour la promotion des compétences de base depuis l'entrée en vigueur de la LFCo. Ces fonds ont notamment été consacrés à **l'amélioration de la structure de l'offre**. Dans quelques cantons, la diversité des offres soutenues a été accrue, par exemple au moyen d'investissements pour la promotion des compétences de base sur le lieu de travail ou l'encouragement d'une offre dans le domaine des compétences de base comme préparation à l'accès à une formation de rattrapage. Il convient de mentionner spécialement le canton de Genève qui disposait déjà avant l'entrée en vigueur de la LFCo d'une structure d'offre très développée. Dans ce canton, la LFCo n'a pas généré d'impulsion supplémentaire.

Une **forte impulsion du fait de la LFCo** peut avant tout être constatée dans les cantons qui disposaient déjà avant l'entrée en vigueur de la loi d'une structure d'encouragement, bien développée (BE, BS) ou présentant des lacunes (TI, BL, SG, VS). Ces cantons opèrent en majorité sur la base d'une stratégie ou d'un concept. Dans trois de ces cantons (BE, BL, TI), la promotion des compétences de base est ancrée dans la coopération interinstitutionnelle cantonale (CII) ; dans les trois autres, ceci n'est pas le cas.

Douze cantons (AG, TI, BE, BS, BL, GE, LU, SG, TG, VD, VS, SZ) ont investi dans la **stimulation de la demande** en participant à la campagne « Simplement mieux ! ». On trouve dans ce groupe tous les cantons avec nette impulsion, ainsi que certains cantons présentant une impulsion modérée.

Dans aucun des neuf cantons sans structure d'encouragement ou à structure peu développée (AI, AR, GL, NW, OW, SZ, SO, UR, ZG), on ne constate une forte impulsion du fait de la LFCo ; dans quatre de ces cantons, on enregistre une impulsion modérée, et dans cinq cantons, aucune impulsion n'a pu être observée. Les différences en partie très marquées existant entre les cantons au niveau de la promotion des compétences de base n'ont pas pu être réduites au cours des deux premières années d'application de la LFCo.

Les impulsions modérées dans les cantons sans structure d'encouragement ou à structure peu développée résultent souvent d'un engagement individuel. Les développements amorcés n'ont la plupart du temps pas encore pénétré les structures.

Dans plusieurs cantons qui ne peuvent compter que sur des fonds fédéraux peu élevés en raison de leur faible nombre d'habitants, on ne peut constater **aucune impulsion** (NW, OW, UR, ZG, GL).

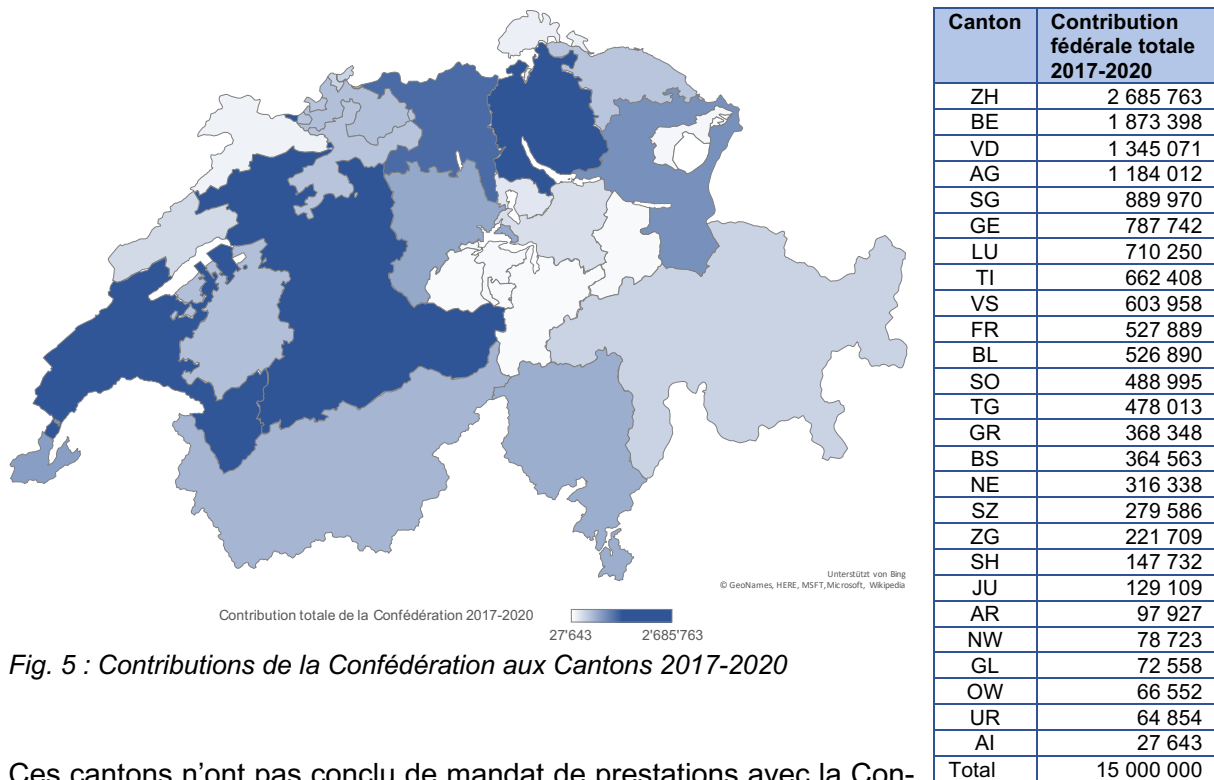


Fig. 5 : Contributions de la Confédération aux Cantons 2017-2020

Ces cantons n'ont pas conclu de mandat de prestations avec la Confédération. Le seul canton sans mandat de prestations avec la Confédération présentant un développement modéré est Neuchâtel.

Dans 20 cantons, on ne peut pas constater depuis l'entrée en vigueur de la LFCo de nette amélioration des conditions cadre pour la promotion des compétences de base ; dans un canton, elles se sont même détériorées.

Une **impulsion modérée** a été enregistrée dans onze cantons (VD, AG, FR, JU, LU, NE, TG, AI, AR, SZ, SO). Il s'agit ici souvent de la création de points de contact cantonaux pour les compétences de base, du fait qu'un concept/une stratégie ou une base juridique pour la promotion des compétences de base dans le canton est en cours de préparation, ou du soutien d'une nouvelle offre. On peut escompter un renforcement supplémentaire de la promotion des compétences de base par un ancrage structurel de cette promotion.

Dans six cantons – trois avec forte impulsion et trois avec impulsion modérée – les compétences de base des adultes sont intégrées à la **CII cantonale**.

La mise en œuvre de la LFCo est une tâche transversale conçue sur le long terme. De nombreux services en sont responsables dans les cantons (directions de l'instruction publique, services d'intégration, offices du travail, offices d'aide sociale). L'ancrage des compétences de base dans la CII cantonale est un indicateur révélant si les compétences de base s'inscrivent déjà dans les structures cantonales. Dans vingt cantons, ceci n'est pas encore le cas.

Les offres cantonales d'assistance-conseil ne sont guère établies, et il en va de même pour les mesures cantonales pour l'assurance de la qualité. Ces dernières sont liées par la plupart des cantons à l'existence d'une certification eduQua.

6. Conclusion

Dans l'ensemble, l'impulsion générée par la LFCo au bout de deux ans est plutôt faible.

Dans les six cantons qui disposaient déjà d'une structure d'encouragement avant l'entrée en vigueur de la LFCo, celle-ci a généré une impulsion favorable. Dans onze cantons, le développement n'est que modéré, dans huit cantons on ne constate aucun développement et dans un canton une diminution de la structure de l'offre. Au total, les conditions cadre pour la promotion des compétences de base se sont à peine améliorées au cours des deux années passées dans la majorité des cantons.

L'évolution que l'on constate dans les onze cantons présentant une impulsion modérée se rapporte à des travaux en cours tels que l'élaboration de concepts et de stratégies ou la mise en place de points de contact, qui n'ont pas encore pénétré les structures. On peut encore escompter des améliorations d'ici la fin de la période FRI en cours.

Jusqu'à présent, la mise en œuvre de la LFCo par les cantons n'a eu que très peu d'impact auprès des personnes concernées.

Dans six cantons seulement, la structure de l'offre a été développée. Dans les 19 cantons restants, la structure de l'offre n'a pas changé, et elle s'est même détériorée dans un canton.

Les différences existant entre les cantons se sont renforcées.

Cette évolution est due entre autres aux deux facteurs suivants :

- **Les incitations pour les cantons sans structure d'encouragement ou à structure d'encouragement peu développée sont insuffisantes**

La clé de répartition des aides de la Confédération ne semble pas offrir aux cantons sans structure d'encouragement, des incitations suffisantes à investir dans l'amélioration des conditions cadre. Sur les huit cantons sans impulsion, cinq n'ont pas de mandat de prestations avec la Confédération, et ces cinq cantons ne peuvent attendre qu'une faible contribution financière de la Confédération. Une incitation plus forte pourrait par exemple consister à augmenter dans une phase de mise en place les fonds de la Confédération par rapport aux fonds cantonaux investis (80:20).

- **Les cantons, notamment ceux dont la structure d'encouragement présente des lacunes ou est peu développée, ne sont pas suffisamment soutenus**

Afin qu'un développement modéré puisse devenir un développement notable, les cantons ont besoin d'un soutien accru pour le développement de concepts d'encouragement globaux et durables. Ce soutien peut être apporté par la Confédération, les organisations de la formation continue ainsi que les prestataires locaux de formation continue.

7. Membres de la CI Compétences de base

- Fédération suisse pour la formation continue FSEA
- Fédération suisse Lire et Écrire
- Conferenza della Svizzera italiana per la formazione continua degli adulti (CFC)
- Coordination Romande pour la formation de base des adultes (CR-FBA)
- Insertion Suisse
- Arbeitskreis Deutsch als Fremdsprache AkDaF
- Formation des parents CH
- Association des Universités Populaires Suisses AUPS
- Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
- Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer LCH
- Union syndicale suisse
- UNIA
- Travail.Suisse
- Réseau « Mathématiques de tous les jours »
- FHNW, Pädagogische Hochschule, Zentrum Lesen
- Zürcher Konferenz für Weiterbildung ZKW
- Luzerner Konferenz für Erwachsenenbildung LKE
- Fondation ECAP
- EB Zurich
- ENAIP
- Movendo
- FECAS Formation des adultes
- K5 Basler Kurszentrum für Menschen aus fünf Kontinenten (K5)
- MachBar Bildungs-GmbH
- WBK Dübendorf
- Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO Zurich
- École-club Migros
- Akrotea.ch
- Centre de compétence pour la formation dans l'exécution des peines Fep
- Academia Language School